

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 mars, de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. le Président: La parole est au député de Willowdale (M. Peterson).

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Je sais gré à mes collègues de me réserver un accueil si chaleureux.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre un projet de loi portant sur un pouvoir d'emprunt. Il reflète dans une certaine mesure l'objectif économique général du gouvernement. Nous réclamons l'autorisation d'emprunter des fonds pour financer nos programmes. Après avoir entendu les députés de l'opposition depuis de nombreux mois, je ne comprends pas pourquoi ils ne sont pas disposés à appuyer ce projet de loi sur-le-champ.

• (1115)

Les députés néo-démocrates nous demandent de dépenser davantage, d'augmenter le déficit. Les conservateurs, pour leur part, nous réclament l'impossible, soit, d'une part, de réduire le déficit et d'autre part, de mettre en œuvre quelque 150 programmes de dépenses de plus que ce qui est prévu à l'heure actuelle.

Une voix: Donnez-nous un exemple.

M. Peterson: Le député de Winnipeg me demande de lui citer un exemple de programme, ce que je vais faire. Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, nous nous sommes penchés sur le financement de l'enseignement postsecondaire. Or, bien loin de nous demander d'appliquer le programme des 6 et 5 p. 100 aux transferts aux provinces à ce titre, les conservateurs ont réclamé plutôt une augmentation des dépenses dans ce domaine de plus de 200

millions de dollars. Que nous ont-ils demandé en ce qui a trait au financement des soins médicaux? Le chef de l'opposition (M. Mulroney) a déclaré que nous devons accorder davantage de crédits aux provinces. Qu'en est-il des dépenses militaires? Ils ont prétendu que nous ne consacrons pas assez à la défense et qu'ils seraient disposés à augmenter énormément ces dépenses s'ils étaient élus.

M. Blenkarn: Nous cesserions d'engloutir de l'argent dans Canadair et nous nous occuperions de quelques autres questions également.

M. Peterson: Il faut mettre en parallèle cette déclaration et celle du porte-parole officiel des conservateurs en matière économique. Ce dernier nous a dit que s'il prenait le pouvoir, il se montrerait impitoyable.

M. Malone: Avec Canadair.

M. Peterson: Cela signifie qu'il réduirait les paiements de transfert aux provinces et aux Canadiens, paiements qui servent à assurer les programmes sociaux permettant de donner à tous les Canadiens le minimum auquel ils ont droit, quels que soient leurs moyens.

Puisque nous parlons maintenant de déficit, nombreux sont ceux qui seraient peut-être d'accord pour dire que nous avons commis des erreurs dans le passé.

M. Malone: Bravo!

M. Peterson: Au cours des années 70, alors que la croissance économique était positive, nous aurions peut-être dû faire des réserves pour les périodes de vaches maigres.

M. Nickerson: Très juste.

M. Peterson: C'est de l'histoire ancienne. Penchons-nous sur les mesures contenues dans les budgets du 19 avril 1983 et du 15 février 1984. Les conservateurs sont-ils prêts à recommander à la Chambre une mesure qui leur permettrait de réduire les dépenses?

M. Nickerson: Canadair.

M. Malone: Oui, Canadair.

M. Taylor: Le favoritisme.

M. Ellis: Vous en voulez trois?

M. Blenkarn: Déclenchez des élections.

M. Peterson: Je serais ravi de les entendre faire une seule proposition constructive. Ils ont respecté . . .

M. Taylor: Le système métrique et le favoritisme, voilà ce que nous abolirions.